

SOMMAIRE

PAGE 1

Mobilité électrique

> Les perspectives du nouveau marché IRVE

PAGE 2

Logements

> Prix du nucléaire : un accord qui pose question
> Un nouveau DPE moins défavorable aux petites surfaces

PAGE 3

Actualités du Sigeif

> 2023 : un bilan CEE fructueux
> Signatures PPI électricité et convention d'enfouissement
> Visite du ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie à Marcoussis
> Développer la valorisation de la chaleur fatale issue des data centers

PAGE 4

Le saviez-vous ?

> Gaz : hausse des prix en vue
> Des eaux usées dans le réseau de chaleur d'Orléans
> La France exporte à nouveau de l'électricité
> Mobilité électrique : ventes record en 2024
> EPR de Gravelines : débat public
> Solaire : produire en Europe est trop coûteux
> EnR : les équipementiers à la peine
> Tempête : les consommateurs indemnisés



SIGEIF : 1^{ER} RÉSEAU PUBLIC DE BORNES DE RECHARGE EN ÎLE-DE-FRANCE

Les perspectives du nouveau marché IRVE

Depuis 2019, le Sigeif propose aux communes franciliennes un service « clefs en main » d'installation, d'entretien et d'exploitation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

En quatre ans, le Sigeif est devenu le premier opérateur public d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en Île-de-France, hors Paris. Le service couvre 103 communes adhérentes et 2,4 millions d'habitants. Plus de 1 000 points de charge sont en service et quelque 400 000 recharges ont déjà été enregistrées. Le pari initial – répondre au vide créé par le départ d'Autolib' – est donc plus que gagné. Grâce à l'attribution récente d'un nouveau marché à Izivia, les utilisateurs de « wattures » vont pouvoir bénéficier de prestations modernisées et simplifiées.

DE PLUS EN PLUS DE CONDUCTEURS TENTÉS PAR L'ÉLECTRIQUE

Cependant, le net essor de la mobilité électrique, ces dernières années, pose de nouveaux défis. Aux automobilistes pionniers succèdent des conducteurs plus nombreux et plus exigeants.

L'arrivée de nouveaux opérateurs et la généralisation de l'itinérance fluidifient le « parcours utilisateur » et favorisent aussi la concurrence et la comparaison des prestations. D'autant plus que les bornes du Sigeif sont ouvertes à tous, pas uniquement aux résidents des villes adhérentes !

UN NOUVEAU MARCHÉ AVEC DES EXIGENCES RENFORCÉES

Conscient de ce changement d'époque, le Sigeif a défini de nouveaux paramètres lors du renouvellement de son marché consacré aux IRVE. Ces évolutions résultent d'un important travail de réflexion en amont, via ses propres instances (élus de la Commission transports et mobilités durables, groupe de travail dédié) et lors d'échanges multiples avec les constructeurs de bornes, les opérateurs de mobilité ou encore les plateformes d'interopérabilité.

Ces échanges ont permis d'affiner le cahier des charges en intégrant des nouveautés, comme :

- l'installation de bornes nouvelle génération, d'une puissance allant jusqu'à 100 kW.
- l'amélioration de la disponibilité des bornes avec un renforcement de la maintenance préventive, curative et la réduction des délais d'intervention.
- les expérimentations « Plug&Charge » : une fois branchée, la voiture se recharge automatiquement sans action particulière de l'utilisateur.
- la connexion en direct avec Chargemap et bemo afin d'améliorer l'expérience des usagers sur les bornes.

Le marché a été attribué à Izivia (filiale d'EDF) en janvier 2024.

>>> Suite de l'article de la page 1

L'opérateur s'inscrira dans les pas du schéma directeur des infrastructures (SDIRVE) établi en 2023, qui prévoit la création de 3 200 points de recharge supplémentaires d'ici 2028 dans les zones denses et moins denses, dont 1 000 portés par le Sigeif. Pour y parvenir, Izivia proposera une « organisation projet » renforcée. Aux bornes déjà présentes dans le réseau du Sigeif s'ajouteront potentiellement quatre nouveaux modèles, intégrant ces diverses avancées technologiques. Parallèlement, SPIE succède à la BIR en tant que prestataire. Ce nouveau marché témoigne à la fois de la maturité du service IRVE et de la volonté du Sigeif de le développer tout en accroissant la qualité de service, au moment où les Français se tournent résolument vers la voiture électrique (voir page 4).

ACCESSIBILITÉ PMR DES EMPLACEMENTS DE RECHARGE

Un récent arrêté (27 octobre 2023) augmente les pourcentages minimaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux places de stationnement permettant de recharger un véhicule électrique, sous la responsabilité du gestionnaire de voirie. Le texte fixe des objectifs ambitieux : 10 % des emplacements doivent être accessibles pour les bornes déployées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025 et 20 % pour les bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2026.

Prix du nucléaire : un accord qui pose question

Un accord conclu fin 2023 entre EDF et l'État prépare le cadre réglementaire appelé à succéder à l'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH), qui expire fin 2025. Selon la réforme envisagée, EDF vendrait la totalité de sa production au marché, avec un « objectif » de prix établi à 70 €/MWh. Des compensations seraient attribuées rétroactivement aux consommateurs, si les prix de vente de l'électricité nucléaire dépassent des plafonds de 78 euros et 110 euros, déclenchant alors des taxations respectives de 50 et 90 %.

Sans aucune étude d'impact, le futur dispositif suscite de nombreuses interrogations, du côté des consommateurs comme des fournisseurs alternatifs. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) et l'Autorité de la concurrence ont demandé la mise en place de « garde-fous », plaçant pour « un fonctionnement transparent et équitable » du marché.



Un nouveau DPE moins défavorable aux petites surfaces

Fortement critiqué depuis quelques mois, le diagnostic de performance énergétique (DPE) vient d'être réformé. Il s'agit de rééquilibrer le calcul en faveur des petites surfaces.

En effet, selon l'Ademe, seulement 13 % des logements de plus de 100 m² sont classés F ou G, contre 27 % des logements de moins de 40 m² et 34 % des logements de moins de 30 m². Le nouveau DPE devrait en tenir compte et « permettre de maintenir sur le marché 140 000 logements de moins de 40 m². Le marché locatif est-il grippé à cause du DPE ? C'est en tout cas un des éléments de la crise de l'immobilier. Avec l'entrée en vigueur de nouvelles exigences, en termes de performance énergétique, les propriétaires des logements qualifiés de « passoires thermiques » sont désormais tenus de mener d'importants travaux de rénovation pour « fournir au locataire un logement décent ».

La loi prévoyait une entrée en vigueur progressive :

- dès le 1^{er} janvier 2023, avoir une consommation d'énergie, exprimée en énergie finale, inférieure à 450 kWhEF/m²/an ;
- à partir du 1^{er} janvier 2025, avoir au moins la classe F du DPE ;
- à partir du 1^{er} janvier 2028, avoir au moins la classe E du DPE ;
- à partir du 1^{er} janvier 2034, avoir au moins la classe D du DPE.

15 % DES LOGEMENTS CONCERNÉS

S'appliquant à tout nouveau contrat de location, mais aussi lors de chaque renouvellement ou reconduction tacite de bail, ces exigences croissantes ont provoqué une légère raréfaction des biens mis en location et également une baisse des prix à la vente. Et ce sont surtout les petites surfaces (en-dessous de 40 m²) qui étaient concernées. Un enjeu non négligeable puisqu'il vise quelque 140 000 logements, essentiellement en zones urbaines, aujourd'hui qualifiés de « passoires thermiques » (étiquettes F ou G). Aussi a-t-il été décidé de revoir la méthode de calcul « pour corriger cette disparité ».

En effet, la taille d'un logement peut être pénalisante, par exemple pour la consommation d'eau chaude ou la cuisson, qui dépendent du nombre d'habitants et non de la surface. À cet effet, un projet d'arrêté redéfinissant les seuils de performance est soumis à consultation.

Exemple :

- Appartement de 30 m²
Consommation : 340 kWh/m²/an

Avant réforme	F
Après réforme	E

La réforme fait évoluer le seuil de performance entre les étiquettes E et F du DPE, de 330 kWh/m²/an à 349 kWh/m²/an pour les logements de 30 m².

SIMULATEUR ET NOUVELLE ATTESTATION EN LIGNE

Pour aider les propriétaires-bailleurs et professionnels du secteur, l'Ademe a mis en ligne un simulateur permettant de recalculer l'étiquette DPE de son logement. Puis, à partir de juillet 2024, une attestation numérique de la nouvelle étiquette DPE sera délivrée. Elle complètera les DPE existants qui conservent donc leur validité.

Par ailleurs, deux mesures dérogatoires ont été annoncées : sursis de deux ans pour les travaux dans les copropriétés très dégradées, et jusqu'au renouvellement du bail si les travaux exigent un déménagement temporaire des locataires.

Simulateur en ligne :

<https://observatoire-dpe-audit.ademe.fr/accueil>

Le projet d'arrêté en consultation :

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Arrete-DPE-petites-surfaces_240208.pdf?fbclid=IwAR2RaRJ9dio_kk4FtBNJPxo3aok-pMb-NUnM7dCSJiNnLR7LX16SBwmfGUFUY



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

2023 : un bilan CEE fructueux



L'année 2023 a été caractérisée par un bilan bénéfique pour la valorisation des actions en faveur des économies d'énergie.

Près de 337 GWh cumac ont été générés, conséquence de l'accélération des travaux de rénovation énergétique impulsés par l'application du décret tertiaire. Ces certificats d'économies d'énergie (CEE) sont presque deux fois plus conséquents qu'en 2022 et représentent le meilleur bilan depuis la création du dispositif commun CEE. Ce dernier réunit les trois syndicats d'énergie franciliens : le Sigeif, le Sipperec et, depuis deux ans, le Smoys. Objectif : accompagner les collectivités dans la définition des programmes de performance énergétique de leur patrimoine.

Puis les aider à monter le dossier de valorisation des CEE générés par leurs travaux, afin qu'il soit déposé par le dispositif commun au pôle national des CEE. Après la validation par l'État, les CEE sont vendus et reversés aux collectivités qui ont suivi cette démarche.

En 2023, ces CEE ont permis de reverser la somme d'environ 2 millions d'euros à plus de 200 collectivités territoriales, établissements publics et bailleurs sociaux.

Signatures PPI électricité et convention d'enfouissement

Le Sigeif, Enedis et EDF ont signé, le 18 décembre 2023, le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2024-2027 et la Convention relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.



Marianne Laigneau, Sébastien Pietre-Cambacédès, Jean-Jacques Guillet et Gaëlle Salaün

Représentées par Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, Marianne Laigneau, présidente du Directoire d'Enedis, Sébastien Pietre-Cambacédès, directeur régional Enedis Île-de-France Ouest, et Gaëlle Salaün, directrice EDF Commerce Île-de-France, les trois entités ont renouvelé leurs engagements pour rendre plus performant le service public en direction de 1,4 million d'utilisateurs répartis dans les 66 communes adhérant à la compétence électricité du Sigeif. Cet ancrage territorial permet, par ailleurs, au Sigeif d'être la troisième concession nationale d'électricité, et justifie l'augmentation des moyens alloués aux ouvrages. Ainsi, les objectifs techniques du PPI ont été relevés afin d'accélérer la modernisation du réseau et améliorer la qualité de la distribution.

Ce nouveau PPI a pour ambition de renforcer la résilience du réseau, notamment face aux aléas du changement climatique.

La convention a, quant à elle, pour objet l'enfouissement des lignes électriques aériennes. Le plafond de participation d'Enedis a été relevé à 2,5 millions d'euros, soit + 25 %, par rapport à la précédente convention, afin de mieux répondre aux demandes des communes. Les travaux d'enfouissement de ces lignes constituent un enjeu de sécurité et d'esthétique majeur en ce qu'ils permettent d'éviter la chute des câbles tout en embellissant les paysages urbains, préservés de l'encombrement des fils électriques.

PHOTOVOLTAÏQUE

Visite du ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie à Marcoussis



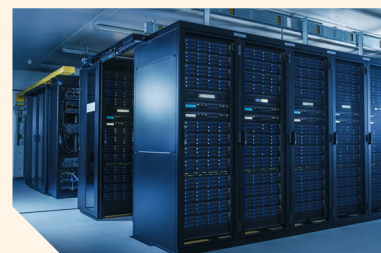
Roland Lescure, Jean-Jacques Guillet et Olivier Thomas

Lundi 12 février 2024, pour son premier déplacement, Roland Lescure, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, a été accueilli par Jean-Jacques Guillet et Olivier Thomas sur le site de la plus grande ferme photovoltaïque d'Île-de-France, à Marcoussis, initiée par le Sigeif.

Il a tenu à saluer cette réalisation exemplaire qui, avec 58 000 panneaux s'étendant sur 23 hectares, permet une production d'électricité verte équivalant à la consommation d'une ville de 10 000 habitants. Une installation essentielle pour la Région qui importe 95 % de l'électricité qu'elle consomme.

CCR

Développer la valorisation de la chaleur fatale issue des data centers



L'Ademe vient de publier une nouvelle étude concernant la valorisation de la chaleur fatale des data centers. Ces travaux, auxquels le Sigeif s'est associé, ont abouti à la rédaction de deux cahiers techniques, afin de guider les collectivités et les opérateurs de centres de données dans le développement de projets de valorisation de la chaleur fatale.

Un document pour mieux comprendre ce qu'est la chaleur fatale issue d'un data center, comment la valoriser et, plus largement, comment accueillir un data center sur son territoire. Le Sigeif accompagne ses collectivités membres dans le développement de projets de récupération de chaleur et, notamment, issue des data centers.

Pour nous solliciter à ce sujet : chaleur-renouvelable@sigeif.fr



Gaz : hausse des prix en vue

Paradoxe : alors que les prix du gaz sont redescendus à de très bas niveaux, la facture des consommateurs risque de s'alourdir significativement dans les mois qui viennent. En effet, ces consommateurs devront s'acquitter d'une fiscalité en hausse, avec la TICGN, portée de 8,37 € à 16,37 € le MWh, un signal donné par le Gouvernement qui entend privilégier les sources d'énergie décarbonée. En outre, dès juillet prochain, une hausse de l'ATRD (accès des tiers au réseau de distribution), de l'ordre de 27,5 % en moyenne, comme publié par la CRE, se profile. Pour GRDF, il s'agit à la fois de financer les coûts de développement liés à l'injection de biométhane, et de tenir compte de la diminution attendue des consommations, qui entraîne mécaniquement une hausse des coûts individuels. 20 % de la hausse sont liés à la récupération des périodes tarifaires précédentes.



Des eaux usées dans le réseau de chaleur d'Orléans

Le chauffage urbain d'Orléans intègre désormais la chaleur résiduelle des eaux usées issues de sa station d'épuration, La Source. Ces eaux dites « grises » alimentent en partie 310 logements collectifs et plusieurs bâtiments universitaires. En pratique, les eaux usées des ménages (cuisines, salles de bains, toilettes, électroménager...) atteignent au mieux une quinzaine de degrés, mais une pompe à chaleur en extrait les calories, juste avant leur rejet, pour les injecter directement dans le réseau de chaleur, en complément des sources de production habituelles (biomasse et gaz).



La France exporte à nouveau de l'électricité

Après l'année 2022, où la production nucléaire d'EDF était en berne (à peine 279 TWh), la France a renoué avec l'exportation d'électricité, affichant un bilan net de 50,1 TWh, loin devant la Suède (28,6 TWh) et la Norvège (17,3 TWh). Au renouveau de l'atome (320 TWh en 2023) s'ajoute la vigueur de la production renouvelable : 21,5 TWh d'origine solaire et 50,4 TWh d'origine éolienne. Cette contribution au solde du commerce extérieur s'explique aussi par une demande en berne aux facteurs multiples : climat doux, efficacité énergétique, effet prix... À terme, celle-ci pourrait s'avérer dissuasive pour les investisseurs.



Mobilité électrique : ventes record en 2024

Avec des immatriculations en hausse de près de 50 %, l'année 2023 a confirmé la tendance observée depuis plus de trois ans : les Français adoptent résolument les véhicules électriques, tandis qu'ils délaisseraient ceux roulant au diesel. L'Avere a, en effet, enregistré 491 866 immatriculations l'an passé, dont près des deux tiers (328 512) étaient entièrement électriques. Ces ventes représentent désormais 16,53 % du marché des voitures particulières. Surtout, le cap symbolique du million de véhicules électriques a été franchi en décembre, avec 1 018 605 modèles enregistrés, auxquels s'ajoutent 576 236 modèles hybrides rechargeables. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024. Cependant, l'évolution du bonus écologique, qui intégrera prochainement les méthodes de fabrication des véhicules et leur coût d'acheminement, pourrait progressivement freiner la dynamique du marché, en favorisant les véhicules européens, notamment au détriment des constructeurs asiatiques.



EPR de Gravelines : débat public

La Commission nationale du débat public se saisit du projet de construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR, à Gravelines. Un débat public sera lancé à cet effet. D'autres EPR sont prévus dans les sites de Bugey (Ain) et de Penly (Seine-Maritime), ce dernier ayant déjà fait l'objet d'un débat public. La CNDP invite les pouvoirs publics à répondre « aux questions de portée nationale » soulevées par les participants à ces débats, qu'il s'agisse des modalités de financement des projets, de la gestion des déchets et de la maîtrise des « risques liés au dérèglement climatique et aux épisodes caniculaires de forte intensité ». Un autre débat est en cours, visant cette fois un projet de barrage, porté à Loyettes (Ain) par la Compagnie nationale du Rhône.



Solaire : produire en Europe est trop coûteux

Meyer Burger, un des rares fabricants européens de panneaux solaires, envisage de fermer son usine allemande de modules, à Freiberg, qu'il avait ouverte il y a à peine trois ans. Cette annonce illustre les difficultés d'un secteur confronté à la concurrence chinoise, dont les prix ne cessent de baisser. La stratégie européenne pose question au regard de celle des États-Unis : l'« *Inflation reduction act* » y permet de fermer la porte aux produits à prix cassé, favorisant le redémarrage industriel. En Europe, le projet « *Net Zero Industry Act* » ne fait pas l'unanimité, opposant Parlement et conseil et suscitant au sein de la filière elle-même des positions divergentes : pour les exploitants et développeurs, le rythme de la transition énergétique prime sur l'origine des panneaux.



EnR : les équipementiers à la peine

Paradoxe : alors que les prix de marché sont au plus haut, les équipementiers sont en difficulté. Dans l'éolien en mer, sous l'effet conjoint de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, certains boudent les appels d'offres, voire s'en retirent, estimant ne plus pouvoir fournir l'électricité au prix négocié. À l'inverse, dans le photovoltaïque, la concurrence de la Chine tire les prix vers le bas, mettant les fabricants européens dans une situation parfois critique, à l'image de Norwegian Crystals, qui a déposé le bilan fin août.



Tempête : Les consommateurs indemnisés

Au moins 1,2 million de foyers privés d'électricité et certains d'entre eux indemnisés : après la tempête Ciaran, Enedis a procédé au versement d'indemnités record, jusqu'à 480 € en cas de coupures très longues (huit jours et huit heures). Ce mécanisme est en vigueur depuis 2017, avec des évolutions de la réglementation en 2021. Ce sont les fournisseurs qui se chargent de verser les indemnités dues, directement via la facture.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44

Directeur de la publication :

Serge Carboneille

Réalisation : Sigeif

ISSN 1293-1721

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1, 3 : DR Sigeif

p. 2, 3 : Shutterstock



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

